



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 15 avril 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Le Gouvernement resp. l'Administration de la navigation aérienne (ANA) envisagent dans un souci de réduction des coûts, de délocaliser (« outsourcing ») une partie majeure (voire l'intégralité) du contrôle aérien du contrôle d'approche (TMA) vers un prestataire de service étranger, considérant prioritairement le contrôle régional de Bruxelles (Belgocontrol).

Contestant un accord social et sans préavis, certains contrôleurs aériens de Belgocontrol se sont mis en grève le mardi, 12 avril 2016. Alors que d'après les médias belges aucun avion n'a pu décoller ni atterrir pendant les premières heures suivant le début de la grève, le trafic aérien a pu reprendre par la suite, bien que de manière fortement perturbée. Rien que la compagnie belge Brussels Airlines aurait été contrainte d'annuler 87 vols le 13 avril 2016. A l'heure où sont rédigées ces lignes, le trafic aérien à Bruxelles n'a pas pu encore être rétabli complètement.

Cette grève est la troisième en moins de six ans. Déjà fin septembre 2010, une grève chez Belgocontrol a complètement bloqué le trafic aérien en Belgique. Ce même scénario s'est ensuite répété en juin 2014.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Quelle est, en rapport avec une éventuelle délocalisation du contrôle aérien radar luxembourgeois vers Belgocontrol, la position de Monsieur le Ministre par rapport aux mouvements sociaux cités ci-dessus resp. par rapport à la fréquence de ces grèves?
- Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis, qu'en cas de délocalisation des services concernés vers un prestataire privé implanté à l'étranger, le Luxembourg se rendra, sans raison impérieuse immédiate, complètement dépendant des conflits sociaux entre un gouvernement étranger et des contrôleurs aériens étrangers ?
- Monsieur le Ministre n'est-il pas d'avis que dès lors, une délocalisation du contrôle radar engendre des risques économiques considérables aussi bien pour l'exploitant et le gestionnaire de l'aéroport que pour les compagnies nationales Luxair et Cargolux ?

- Est-ce que Monsieur le Ministre peut préciser quand il compte prendre une décision quant à une délocalisation éventuelle ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the right end, followed by a vertical line extending downwards.

Roger Negri  
Député